

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin**

Service Prévention des Pollutions,
des Risques et du Contrôle des Transports

Cellule mines et carrières

Limoges, le 22 novembre 2012

M. le Préfet de la Haute-Vienne
1, rue de la préfecture
BP 87031
87031 LIMOGES CEDEX

Visite d'inspection du site minier Santrop, commune de Razès (87), le 12 novembre 2012

Situation administrative :	Exploitation à ciel ouvert Exploitant : AREVA Mines Propriétaire du site : AREVA Mines et propriétaires privés
Nom et fonction des personnes rencontrées lors de la visite :	
Agents DREAL en charge des mines :	
Référentiels utilisés :	- Arrêté préfectoral du 19 octobre 1994 - Arrêté préfectoral du 14 avril 1998 - Circulaire du 22 juillet 2009

Le site de Santrop a été exploité en mine à ciel ouvert. L'excavation a été totalement comblée en fin d'exploitation.

Il a été donné acte de la déclaration d'abandon partiel du site de Santrop par arrêté du 19 octobre 1994. Le suivi de l'impact radiologique du site sur l'environnement prescrit par cet arrêté a été supprimé par l'arrêté préfectoral du 14 avril 1998.

Le site se présente sous forme de dôme.



Vue selon la direction Sud-Est vers Nord-Ouest



Vue depuis le dôme en direction de la route D60

L'inspection du site n'amène pas de remarques particulières à formuler à l'exploitant.